

L'idéal serait pour le présent gouvernement de remettre à chacune des provinces, qui le désirent, leur droit de taxation. Mais aussi longtemps que nous aurons ces deux vieux partis de la finance, qui n'ont jamais été assez honnêtes pour remettre ce qu'ils ont emprunté, nous nous retrouverons dans la triste situation d'accepter les miettes qui tomberont de la table des centralisateurs.

Nous concevons que ces pénétrations socialistes font l'affaire de certaines provinces, et c'est ce qui explique pourquoi le gouvernement actuel, malgré ses belles promesses électorales, empiète toujours de plus en plus sur les domaines exclusifs réservés aux provinces.

Notre plus grande inquiétude, en ce moment, est de savoir quand cette poussée d'accaparement prendra fin. Pourtant, encore lors des dernières élections générales, les libéraux se sont présentés comme les champions du retour des droits de taxation aux provinces. C'était la disparition des fameux plans conjoints.

Que s'est-il produit depuis? Dans tous les domaines exclusifs aux provinces, ce fut une succession d'irruptions désinvoltes dans la province de Québec. Le Ralliement créditiste a déployé tous les efforts pour retarder, sinon enrayer, cette prise des différents bastions de la province de Québec, mais les libéraux fédéraux, appuyés tacitement par ceux du Québec, ont continué leur avance bien camouflée sous le couvert du fédéralisme coopératif, lequel il faudrait plutôt, et à juste titre, qualifier de fédéralisme compressif.

Faisant miroiter de faux avantages à la population, ils en ont profité pour ramper au sous-sol même de notre structure provinciale.

Encore aujourd'hui, il est bien entendu que nos étudiants, comme nos commissions scolaires, nos municipalités, bref notre province même, ont besoin que leur gouvernement leur donne l'aide attendue. Mais est-ce vraiment aider quelqu'un que de le condamner au port du carcan bancaire pour le reste de sa vie?

C'est pourtant ce que nous faisons, lorsque nous permettons aux banques à charte de financer l'éducation de nos étudiants. Et nous allons même plus loin, puisque le gouvernement actuel garantit aux banques à charte qu'elles seront les seules institutions à posséder ce privilège.

Monsieur le président, ne trouvez-vous pas qu'il serait beaucoup plus logique d'ordonner à la Banque du Canada de mettre les fonds nécessaires à la disposition des provinces, pour permettre à ces dernières d'agir selon l'aspiration et la manière de penser de leur population respective? Plusieurs ont soutenu que les droits des provinces étaient saufs. Mais pour payer l'intérêt de ces prêts, on sait fort bien que le gouvernement fédéral ira encore chercher la taxe nécessaire dans ces mêmes provinces.

C'est donc une autre porte ouverte au gouvernement fédéral, dans les champs de taxation réservés aux provinces. C'est précisément à ce niveau que nous nous opposons, à cette intrusion tolérée par nos gouvernements provinciaux, pour ne pas dire appuyée par eux et les députés qui favorisent présentement ce bill.

C'est précisément à ce stade qu'on peut garantir la protection du fort; il ne s'agit pas seulement d'éviter que le fort lui-même soit renversé, mais il s'agit de prévenir même les flèches qui peuvent être lancées contre ce fort. De quel droit, je vous le demande, le gouvernement fédéral se prévaut-il pour taxer les gens du Québec, pour ne lui remettre souvent que le tiers du produit de son imposition, pour lui présenter de piètres pitances comme une aide bénévole qu'il croit être un cadeau fabuleux?

Dans ce bill C-110, comme dans tous les autres touchant les plans conjoints, il est faux de prétendre que les droits du Québec sont sauvegardés à cause du libre choix, car l'empiètement à la base même de la perception nous donne la preuve que c'est encore le gouvernement fédéral qui aura la haute main et prendra les décisions finales dans toute cette affaire.

Ici, je me permettrai de citer encore un passage de l'article de M. Paul Sauriol, dans le journal *Le Devoir*:

...une disposition qui permet à une province de recevoir une compensation fédérale si elle gère son propre régime de prêts aux étudiants.

C'est cela qu'on appelle respecter les droits des provinces. Ce système demeure inacceptable parce que c'est le gouvernement central qui prend des initiatives dans des questions relevant uniquement des provinces, qui perçoit et utilise ainsi des taxes pour des fins provinciales, qui impose des contrôles et les modalités de son programme même aux provinces qui voudraient y échapper.

Qu'on remette une fois pour toutes leurs droits aux provinces, et ainsi la guerre des droits sera finie. De cette façon le gouvernement fédéral cessera de jouer au faux père Noël.

Nous souhaitons qu'arrive le jour où le gouvernement du Québec cessera de faire le jeu du fédéralisme totalitaire, le jour où nous aurons enfin au Québec un gouvernement assez énergique pour mettre à la porte ces vieux «taxeux».

Que chaque gouvernement demeure donc dans son champ respectif et je vous garantis, monsieur l'Orateur, que, dans l'un comme dans l'autre champ, les moutons seront bien gardés.

Nous nous opposons fermement aussi, dans toute la province, à ce que ces prêts soient conditionnés au bon vouloir des gérants de banques à charte. Je crois que pour s'extraire d'un abîme, nous marcherons sur les bords d'un précipice pire que le premier.